

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

PROCÈS-VERBAL de la cent soixante et onzième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 27 janvier 2014, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

MEMBRES PRÉSENTS :

Mmes	Stéphanie Bernstein	Représentante de la Faculté de science politique et de droit
	Line Chamberland	Représentante de la Faculté des sciences humaines
	Sylvie de Grosbois	Directrice du Service aux collectivités (présidente)
	Marie-Claude Desjardins	Représentante de la Coalition des associations de consommateurs du Québec
MM.	Jérôme Di Giovanni	Représentant de l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux
	Hervé Dignard	Représentant de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA)
	Rémi Fraser	Représentant du Regroupement des Auberges du cœur du Québec
Mme	Lise Gervais	Représentante de Relais-femmes
M.	Éric Giroux	Représentant de l'Écomusée du Fier monde
Mmes	Nathalie Lafranchise	Représentante de la Faculté de communication
	Ève Lamoureux	Représentante de la Faculté des arts
	Olga Navarro-Flores	Représentante de l'École des sciences de la gestion
MM.	Jean-François Piché	Représentant de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
	Michel Plamondon	Représentant du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD)

MEMBRES ABSENTS :

Mme	Martine Blanc*	Agente de développement au Service aux collectivités
M.	Houssine Dridi*	Représentant de la Faculté des sciences de l'éducation
Mme	Nicole Vézina*	Représentante de la Faculté des sciences

SECRÉTAIRE :

Mme	Évelyne Fortin	Secrétariat des instances
-----	----------------	---------------------------

* Absence motivée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Madame Sylvie de Grosbois préside la séance et Évelyne Fortin agit à titre de secrétaire.

La directrice du Service aux collectivités souhaite la bienvenue aux membres. Elle indique que mesdames Martine Blanc et Nicole Vézina de même que monsieur Houssine Dridi prient le Comité des services aux collectivités de bien vouloir excuser leur absence. Elle souligne la première participation au Comité de membres externes nommés récemment. Il s'agit de messieurs Hervé Dignard de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), de monsieur Jean-François Piché de la Centrale des syndicats du Québec et de monsieur Michel Plamondon du Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCQLD). Elle leur adresse un mot de bienvenue puis invite les membres à se présenter à tour de rôle.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est soumis aux membres. La directrice du Service aux collectivités propose l'ajout d'un point relatif à une motion de remerciements à la suite du point 5, Projet de recherche et de création : évaluation d'un projet par le sous-comité de la recherche du CSAC. La motion de remerciements devient le point 6 et la numérotation des points suivants est ajustée en conséquence.

Sur proposition dûment faite par madame Lise Gervais, appuyée par madame Stéphanie Bernstein, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la 170^e assemblée du 11 novembre 2013

Le projet de procès-verbal est soumis aux membres.

Sur proposition dûment faite par madame Ève Lamoureux, appuyée par madame Line Chamberland, le procès-verbal de la cent soixante-dixième assemblée ordinaire tenue le 11 novembre 2013 est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Information

3.1 Tableau des suivis

La directrice du Service aux collectivités rappelle que l'état d'avancement de la réflexion du sous-comité formation sera présenté ce jour. Elle informe les membres que le rapport 2008-2013 du Service aux collectivités sera déposé à la rencontre du mois de mars prochain.

3.2 Information des membres

Monsieur Éric Giroux présente une brochure historique intitulée La Maîtrise Saint-Pierre au cœur de l'action sociale. Il s'agit d'une réalisation du Centre St-Pierre, de l'Écomusée du Fier monde et des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée en partenariat avec le Service aux collectivités et le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal de l'UQAM. La fouille historique a constitué le projet de recherche d'une étudiante de maîtrise. La brochure témoigne du patrimoine de l'église Saint-Pierre-Apôtre. Il laisse à la disposition des membres des exemplaires de la brochure.

La directrice du Service aux collectivités signale que mesdames Stéphanie Bernstein et Olga Navarro-Flores bénéficieront d'un congé sabbatique pendant l'année 2014-2015. Elle précise

qu'il serait possible pour madame Navarro-Flores de renouveler son mandat puis de démissionner lors de son départ en congé à l'hiver 2015.

4. Rapport du sous-comité de formation

La directrice du Service aux collectivités rappelle dans ses grandes lignes l'origine de la réflexion amorcée au mois de janvier 2013. Elle explique que la banque dédiée au programme de formation bénéficie annuellement de 20 dégrèvements de 45 heures chacun. Il s'avère qu'année après année un nombre appréciable de ces dégrèvements ne sont pas attribués. Un sous-comité formation a alors été mis sur pied. Celui-ci a souhaité se pencher sur les besoins en la matière et explorer des modèles autres que la formation classique, l'accompagnement par exemple. L'ajout de modèles pourra stimuler la demande dans le cadre de ce programme. Elle indique qu'une première démarche initiée au début de l'année 2013 a permis de contacter les professeures, professeurs et les groupes partenaires et de les inviter à faire part de leurs besoins et des façons par lesquelles l'offre devrait être adaptée. La directrice du Service aux collectivités note à cette occasion que les extraits des procès-verbaux du Comité des services aux collectivités (CSAC) reliés à la question seront envoyés aux nouveaux membres. Elle précise que le sous-comité est actuellement formé de mesdames Martine Blanc, Lise Gervais, Nathalie Lafranchise, Claire Vanier, de messieurs Houssine Dridi, Jean-François Piché et d'elle-même. Il a tenu une rencontre le 9 janvier dernier. La directrice du Service aux collectivités invite madame Nathalie Lafranchise à faire part de l'état d'avancement de la réflexion du sous-comité. Le CSAC pourra par la suite signifier s'il est d'accord ou non avec la perspective envisagée.

Madame Nathalie Lafranchise rapporte que le sous-comité s'est préoccupé de définir le spectre des critères d'admissibilité et de recevabilité de projets de type accompagnement formation qui pourraient être soumis au CSAC. Pour ce faire, le sous-comité a considéré que la formation classique est la dispensation de connaissances selon le modèle de l'enseignement. Le rôle essentiel est alors dévolu à la formatrice, au formateur qui expose ses stratégies. Ce modèle rend toutefois difficile le transfert de ces acquis théoriques dans les pratiques quotidiennes. Le modèle de l'accompagnement formation, quant à lui, place l'apprenant au cœur de la démarche. Il inclut la dimension du mode d'apprentissage de l'apprenant, mais aussi la façon dont celui-ci utilise cet apprentissage dans ses pratiques. Aussi, le sous-comité propose d'intégrer les projets d'accompagnement aux critères d'admissibilité du programme.

Une membre considère qu'il est intéressant que la modalité accompagnement soit établie en fonction de la personne qui apprend. Elle ajoute qu'il s'agit d'un apprentissage mutuel dans le sens où la chercheuse, le chercheur expérimente pour sa part de quelle façon dispenser cet apprentissage. Elle rapporte qu'en coopération internationale, on parle de renforcement des capacités et que des outils ont été développés pour l'évaluer. Une membre met le Comité en garde contre le danger que ces projets aboutissent uniquement en des formations de formateurs. Un membre indique par ailleurs que dans les faits, la formation et l'accompagnement s'opèrent en deux temps distincts. Selon lui, le défi réside dans la capacité d'intégrer la formation reçue dans la pratique au jour le jour. Il est d'avis que les projets déposés devraient d'ores et déjà préciser quels modes de transfert à la pratique seront utilisés. Au niveau des demandes, une membre renchérit en spécifiant que les personnes impliquées dans le dépôt d'un projet (chercheuse, chercheur, agente de développement, agent de développement) pourront auparavant être formées en vue de l'élaboration de ce type de demande.

La directrice du Service aux collectivités précise que les demandes de type accompagnement constitueront un ajout au programme et que les demandes de formation telles que présentées jusqu'ici continueront à être recevables. D'autre part, elle est d'accord pour que des ateliers soient dispensés aux personnes impliquées dans la rédaction de telles demandes. Pour ce faire, des organismes partenaires tels Relais-femmes, les centrales syndicales et l'ICÉA pourront être sollicités. Une membre du sous-comité confirme qu'il s'agit d'une proposition d'ajout au programme. Elle précise qu'elle aimerait que le Comité des services aux collectivités reçoive les références relatives aux outils d'évaluation du renforcement des capacités dont il a été question

précédemment, car un des buts de l'organisme souscrivant à ce programme est d'améliorer ses capacités d'intervention. Une membre soulève la nécessité de préciser dans la demande à quelle phase du projet se rattache l'accompagnement : la phase de défrichage, la phase recherche proprement dite, etc. Aussi, le formulaire de demande devra intégrer et expliquer ce critère. Un membre ajoute que les rôles de la chercheuse, du chercheur, de l'étudiante, étudiant exercés envers l'organisation devront être très bien définis. Une membre porte à l'attention de l'assemblée que le projet d'accompagnement devra se démarquer de la tâche « services à la collectivité » incluse dans les fonctions de la professeure-chercheuse, du professeur-chercheur. Des balises claires devront être établies à cet égard.

Concernant le nombre d'heures de dégrèvement accordé, un membre indique que le bloc de 45 heures ne convient pas à tous les besoins de formation. Il souhaiterait qu'il soit possible de scinder le bloc d'heures ou de diminuer le nombre d'heures de formation admissible. La directrice du Service aux collectivités estime possible d'offrir des blocs de 15 ou de trente heures.

Un membre vérifie si le besoin d'accompagnement d'un organisme pour effectuer l'analyse d'une politique serait admissible. Une membre du sous-comité explique que l'accompagnement formation se distingue de la consultation. Dans l'exemple proposé, l'accompagnement admissible au CSAC pourrait se concrétiser notamment en développant chez une personne la capacité de faire l'analyse de politiques ou encore celle d'organiser des ateliers de discussions concernant la politique à l'étude.

Une membre note par ailleurs qu'elle a constaté lors de diverses expériences qu'il était souvent nécessaire d'assurer un suivi à la formation. Dans cette optique, un membre demande s'il serait possible, dans une même demande, de scinder les étapes de formation et d'accompagnement et de partager les heures de dégrèvement entre deux personnes. La directrice du Service aux collectivités explique qu'une demande émane d'une professeure-chercheuse principale, d'un professeur-chercheur principal à qui le dégrèvement est octroyé. Elle mentionne qu'une seconde demande liée audit projet, pour l'accompagnement par exemple, peut être déposée par une professeure-chercheuse différente, un professeur-chercheur différent, mais doit cependant montré ses liens avec la demande précédente. Elle conclut en réitérant que la dimension accompagnement n'est pas obligatoire dans une demande de type formation. Toutefois, lorsque cette dimension est présente, il va de soi que la professeure-chercheuse, le professeur-chercheur doit démontrer qu'elle, il a les aptitudes pour faire de l'accompagnement, pour atteindre les objectifs mentionnés et comment elle, il compte les atteindre.

En terminant, la directrice du Service aux collectivités avise les membres que les textes de réflexion rédigés par madame Nathalie Lafranchise et par monsieur Houssine Dridi leur seront acheminés. Enfin, elle signale que le point lié au sous-comité formation sera inscrit au tableau des suivis des dossiers en cours.

5. Projet de recherche et de création : évaluation d'un projet par le sous-comité de la recherche du CSAC

5.1 Présentation du rapport du sous-comité de la recherche du 20 janvier

La directrice du Service aux collectivités rappelle que lors du dernier concours du Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC), trois projets n'avaient pas été retenus pour financement. Par conséquent, une somme de 8 000 \$ demeurait disponible pour ce concours. Un de ces projets est soumis aujourd'hui. Les deux autres seront probablement déposés au mois d'avril prochain.

5.2 Les « programmes des travailleurs étrangers temporaires » (PTET) et leurs impacts sur le rapport salarial, l'action syndicale et les droits sociaux
(Annexe CSAC-171-5.2)

La directrice du Service aux collectivités invite une membre du sous-comité de la recherche à faire part des commentaires et de la recommandation du sous-comité.

L'évaluatrice rapporte que le sous-comité de la recherche a pu constater que des changements ont été apportés au projet par rapport à la demande initiale. Cependant, certaines lacunes persistent, telle la méthodologie qui demeure large et imprécise, et la pertinence des sources à consulter n'est pas démontrée. Néanmoins, le projet se voit attribuer la note globale de A compte tenu de la très bonne note octroyée à d'autres aspects comme la pertinence sociale du projet et le dossier du chercheur.

Une membre souligne une certaine amélioration apportée à la méthodologie du fait que celle-ci permettra désormais de dresser un bilan de la recherche. La directrice du Service aux collectivités indique qu'elle transmettra au chercheur les commentaires et suggestions du Comité.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1056

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-171-5.2;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création - La recherche dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU la résolution 2004-CSAC-750 adoptée par le Comité des services aux collectivités le 19 janvier 2004 concernant le processus d'évaluation des projets de recherche du volet 2 du Programme d'aide financière à la recherche et à la création;

ATTENDU la demande formulée par la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et l'organisme Au bas de l'échelle;

ATTENDU le domaine d'expertise et l'intérêt pour le projet du professeur Sid Ahmed Soussi du Département de sociologie;

ATTENDU le résultat global obtenu par ce projet;

ATTENDU la recommandation du sous-comité de la recherche;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Line Chamberland, appuyé par madame Nathalie Lafranchise, que le Comité des services aux collectivités :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Recherche et à la création d'octroyer une subvention d'un montant de 8 000 \$ au professeur Sid Ahmed Soussi du Département de sociologie pour le projet de recherche intitulé Les « programmes de travailleurs étrangers temporaires » et leurs impacts sur l'emploi, l'action syndicale et les droits sociaux, pour l'année 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Motion de remerciements

La directrice du Service aux collectivités informe les membres qu'il s'agit de la dernière participation au Comité des services aux collectivités de madame Évelyne Fortin en raison de la fin de son contrat de remplacement. Elle remercie sincèrement madame Fortin pour sa collaboration assidue aux travaux du Comité et tient à souligner la qualité des procès-verbaux qu'elle a rédigés.

RÉSOLUTION 2014-CSAC-1057

ATTENDU le remplacement assumé par madame Évelyne Fortin du mois d'avril 2013 au mois de janvier 2014, à titre de secrétaire du Comité des services aux collectivités;

ATTENDU la collaboration assidue de madame Évelyne Fortin;

ATTENDU la qualité exceptionnelle des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Bernstein, appuyé par madame Lise Gervais, que le Comité des services aux collectivités :

REMERCIE chaleureusement madame Évelyne Fortin pour le travail accompli à titre de secrétaire du Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Salon Le SAC s'expose

La directrice du Service aux collectivités invite les membres à se rendre au pavillon Judith-Jasmin (salle J-M400) pour visiter l'exposition préparée par le Service aux collectivités afin de faire connaître les projets financés dans le cadre de ses programmes.

8. Dépôt de documents

D.1 Critères d'admission PAFARC

D.2 Grille d'évaluation des projets de recherche

D.3 Tableau des octrois PAFARC

D.4 La Maîtrise Saint-Pierre au cœur de l'action sociale (brochure historique)

LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 HEURES.

ONT SIGNÉ :

LA PRÉSIDENTE

LA SECRÉTAIRE

CONFIRMÉ À L'ASSEMBLÉE DU 17 MARS 2014.

ÉF/VL/mp